

# Avis public



## **RÈGLEMENTS RCA18 210001 ET RCA15 210005-1**

**AVIS** est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 juin 2018, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

### **RÈGLEMENT RCA18 210001**

**Règlement autorisant un emprunt de 763 000 \$ pour le financement des travaux de rénovations des immeubles de l'arrondissement**

### **RÈGLEMENT RCA15 210005-1**

**Règlement RCA15 210005-1 modifiant le règlement RCA15 210005, autorisant un emprunt de 12 395 000\$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard afin d'augmenter le montant d'emprunt de 1 350 000\$ pour un total de 13 745 000\$**

QUE ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 août 2018.

QUE copies de ces règlements sont déposées au bureau de la soussignée situé au 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun ce 15 août 2018

La directrice du Bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement,  
Caroline Fiset, OMA

***Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)***